



Constat d'accident au dela des 5 jours

Par **benou100**, le **27/03/2009** à **16:51**

Bonjour,

En janvier dernier je suis rentrée dans la voiture d'un collègue sur le parking, en reculant. J'ai heurté son attache caravane. Je n'ai rien eu, mais son pare choc arrière était fendu quand j'ai constaté. J'ai laissé un message téléphonique pour lui expliquer.

Mon collègue a mis du temps à me rappeler (environ une semaine) et nous avons convenu qu'il ferait un devis puis que selon le prix nous ferions ou non marcher l'assurance en établissant un constat.

Il y a 1 semaine, mon collègue se présente enfin avec son devis (daté de fevrier) de 870€ pour l'avant de sa voiture (or j'ai heurté l'arrière...).

Nous décidons de faire le constat.

A présent, il me demande de mentir sur la date de l'accident puisqu'un constat doit etre fait dans les 5 jours suivants (or le jour où j'ai heurté sa voiture, il y avait de la neige et du verglas, je ne sais pas si ca a de l'importance)

Je pense qu'il est de mauvaise foi (son pare choc avant est explosé, j'imagine qu'il préfèrerait le faire passer sur mon compte plutot que l'arrière...) et en plus il fait trainer les choses en longueur...

Que dois je faire ? Mentir sur la date de l'accident ou pas ? Le constat sera-t-il alors valable ?
Merci d'avance de votre réponse !

Par **Tisuisse**, le **27/03/2009** à **23:21**

Bonjour,

A mon avis, un expert d'assurance va vite se rendre compte de la supercherie. Donc refusez

gentiment mais fermement ce type de transaction, elle se retournerait contre vous pour "excroquerie à l'assurance", sans compter que, dans cette hypothèse, vous risquez de vous faire résilier votre propre contrat.

Par **chaber**, le **28/03/2009** à **10:46**

bonjour,

Il n'est pas trop tard pour faire un constat à la date réelle, bien que le délai soit écoulé.

Puisque vous êtes décidée à déclarer le sinistre, faites le par LR à votre assureur, vous subirez un malus, en donnant le plus d'informations possibles: surtout date et nature des dommages, en expliquant le litige de cette déclaration tardive.

Avant l'envoi je préviendais cette personne que je vais faire une déclaration à mon assureur, même sans constat sur les circonstances exactes: date et choc.

Peut-être va-t-elle réfléchir aux conséquences?